

## SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT)

### PRINCIPALES MISSIONS

- assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires
- organiser les séances du Comité de direction, de la Commission administrative et celles du Conseil intercommunal
- renseigner toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis
- délivrer les concessions pour l'exploitation d'un service de taxis
- gérer et tenir à jour les dossiers des exploitants de taxis
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis
- enquêter sur les réclamations
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.

Six collaborateurs, représentant 3.8 ept, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le SIT.

### Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises en 2022.

Lors de sa séance du 5 octobre, il a adopté une révision partielle et formelle du règlement intercommunal sur le service des taxis. Il s'ensuit notamment que l'obligation d'être propriétaire du véhicule affecté à un service de taxis a été abrogée. Cette modification permet, d'une part, d'assurer la transition du changement des véhicules thermiques d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2025 et, d'autre part, un renouvellement de la flotte plus régulier offrant ainsi un service de meilleure qualité.

### Comité de direction

Le Comité de direction a tenu trois séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Il a ainsi décidé d'ouvrir une procédure d'appel d'offres afin de délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée au mois de novembre.

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé de 177 véhicules hybrides (128 en 2021) et de 7 véhicules électriques (4 en 2021).

### Commission administrative

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a tenu trois séances en présentiel et a rendu cinq décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

### Contrôles de police

Le nombre de contrôle de police est de 40 diurnes et 13 nocturnes (4 en 2021). Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 83 (45 en 2021). Au total, on dénombre 115 dénonciations dressées (61 en 2021), tous corps de police confondus. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 37 et celui des réclamations traitées à 18.

### Concessions / Autorisations

*Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)*

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2021	2022	2021	2022
Compagnies	4	3	82	60
Exploitants indépendants	121	118	121	121
Total	125	121	203	181

### *Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement*

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2021	2022	2021	2022
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	37	36	38	36
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	48	47	50	48
Total	86	84	90	86

### **Centraux d'appels et stations**

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 782'132 courses, soit 510'996 distribuées, dont 14'937 par l'application, et 271'136 au vol, contre 726'143 en 2021 (+7.7%).

Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (statu quo).